

Envoi par courriel et par télécopieur : 418 295-4766

270

DQ13

Projet d'expansion du réseau de transport en
Minganie – Raccordement du complexe de
la Romaine
Côte-Nord 6211-03-073

Québec, le 23 juin 2010

Monsieur Marc Larin
Direction Côte-Nord
Service inventaire et plan
Ministère des Transports
625, boul. Laflèche, bureau 110
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5

Objet : Projet d'expansion du réseau de transport en Minganie – Raccordement du complexe de la Romaine
Questions complémentaires du 23 juin 2010 (DQ13, n^{os} 2 à 5)

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions dont une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 30 juin compte tenu des travaux de la commission en cours.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j.

**Questions complémentaires du 23 juin 2010 (DQ13, n^{os} 2 à 5)
Adressées au Ministère des Transports**

Dans votre réponse du 10 juin 2010, vous nous transmettiez une copie des diapositives de la présentation faite par votre ministère à la réunion du 17 mai 2010 avec le conseil de la MRC de la Minganie, Hydro-Québec et la Sûreté du Québec.

Afin de mieux comprendre le contenu de cette présentation, la commission vous adresse les questions suivantes en gardant à l'esprit que, selon les prévisions d'Hydro-Québec, le plus gros de la circulation induite par le projet de la Romaine devrait survenir entre 2011 et 2014 avec un maximum probable en 2012.

Question 2- L'interdiction du frein moteur

Dans votre présentation, il est indiqué qu'il n'y a pas présentement de législation permettant aux municipalités d'interdire l'usage du frein moteur. Il est aussi indiqué qu'un règlement est à venir.

Pourriez-vous nous fournir plus d'information sur ce règlement en préparation concernant le contrôle des freins moteurs. Pourrait-il être en vigueur pour 2012 ? Ou avant 2014 ?

Question 3- La réfection de chaussée

Parmi les exemples de mesures de sécurité que vous avez présentés à la réunion du 17 mai, vous indiquez explicitement que la réalisation de deux d'entre elles est liée à « *une opportunité d'intervention prévue sur la chaussée* ». Il s'agit de l'asphaltage des accotements et de l'approche globale des traversées d'agglomération. Vous indiquez également que les interventions dans les villages nécessitent une préparation de deux à trois ans.

Compte tenu du rythme de déroulement de votre programme de réfection de chaussée et en fonction de votre connaissance de l'état de la chaussée de la route 138 entre Sept-Îles et Havre-Saint-Pierre, est-vous en mesure d'indiquer quelle longueur, combien de tronçons et combien de villages pourraient y faire l'objet de réfection de chaussée d'ici 2012 ? Et d'ici 2014 ?

Question 4- Des voies de dépassement

L'aménagement de voies de dépassement avait été mentionné au cours de l'audience publique sur le projet de complexe hydroélectrique de la Romaine comme une mesure d'atténuation de l'augmentation de la circulation sur la route 138. Il fait partie de la liste des *Mesures de sécurité routière visant à réduire les accidents qui impliquent des camions lourds sur la route 138 en Côte-Nord* (Bruneau, 2009). Une telle demande a aussi été formulée récemment dans le mémoire de DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SEPT-ÎLES qui déplore un manque de voies de dépassement entre Sept-Îles et Havre-Saint-Pierre (DM10, p. 9 et 11). Cette mesure n'apparaît pas parmi les exemples de mesures de sécurité évoqués dans votre présentation du 17 mai.

Prévoyez-vous aménager des voies de dépassement sur la route 138 entre Sept-Îles et Havre-Saint-Pierre d'ici l'horizon de 2012 ? Ou d'ici l'horizon de 2014 ? Si oui, indiquer à combien d'endroits. Sinon, expliquer pourquoi cette mesure n'a pas été retenue.

Question 5- Le plan d'intervention pour les horizons de 2012 et 2014

Dans votre réponse du 10 juin 2010 à la commission vous indiquiez que « *le Ministère est à convenir des mesures qu'il planifie mettre en place à court terme dans ce dossier* » et que vous comptiez nous acheminer une copie de la communication qui fera état de ces mesures (DQ10.1).

Vers quelle date prévoyez-vous pouvoir rendre public votre plan d'intervention relatif à la sécurité routière dans le contexte des chantiers du projet de la Romaine ? Sur quelles années s'étendrait ce plan d'intervention ?

Considérant que la circulation induite par le projet de la Romaine pourrait aussi toucher la route 138 à l'ouest de Sept-Îles, prévoyez-vous intervenir aussi à l'ouest de Sept-Îles ?